

www.e-rara.ch

**Le Theatre Francois, Ov Sont Comprises Les Chartes Generales Et
Particulieres de la France**

Bouguereau, Maurice

A Tovrs, M.D.XCIII.

Zentralbibliothek Solothurn

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-152086>

A la ville de Paris.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

vont & s'estendent iusques au Rhin. Des Celtes, n'y a seulement que Rouën, qui ne depende de Paris. Quand aux Aquitainiques, on sçayt que le Berry, Poictou, Xaintonge, Angoumois, Lymosin, & Auvergne, sont depêdantes de la Gaule Parisienne. Nous parlerons particulièrement des autres Parlements, sur la Charte de chacune Province contenue en ce Theatre.

Estans sur l'Elucidation du Parlement de Paris, Je ne veux laisser en arriere à la posterité, comme le Roy Henry troisieme Roy de France & de Poulongne, se voyant contraint sortir de sa ville de Paris, par l'entreprinse de ses ennemys, puis poursuivy par ruses, couvertures d'Estats, & par armes decouvertes iusques à Tours, avec grosse armée. Voyant aussi sa ville capitale rebellée de ceste façon: transféra par Edict perpetuel & irrevocable ledict Parlemēt à Tours, qu'il y establit luy mesmes pour la fidelité des habitans.

Toutes-fois, la Majesté de son successeur Henry quatrieme à present regnant, voyant la reduction d'icelle provenir du consentement de la plupart de ses bons serviteurs qui estoient dedans, à voulu, selon sa clemence accoustumée luy redonner son premier lustre & aornement: lors que elle estoit ja toute difformée, & comme reduite au tombeau. Qui servira à la posterité d'icelle, de remarque & memorial perpetuel, en tous les chefs & ordres y seants: pour se donner garde à l'advenir des aspirans indirectement à l'Etat de ceste Monarchie Francoyse, qui ne se peut faire qu'à la ruine des Parlements, comme aussi ils l'ont apperceu les premiers & comme à la verité l'on se prend tousiours aux pilliers pour faire tumber le superflue.

Les emprisonnemēs du Sieur de Harlay, premier President en icelle, & des Senateurs qui l'accompaignoient. La Mort du President Brisson & autres, font paroître combien sont dangereuses les lan-

gues des faux Prophetes, qui charment le simple peuple, qui mis hors de soy, ne sçait ce qu'il fait.

L'autorité y est requise à l'advenir, avec la jonction du Glaive que Dieu leur donne en la main, lequel mis au fourreau, ou pandu au croc, est mangé de la rouille. Les Theologiens sophistiqués sont les croulleurs & desmembres de l'Etat, auxquels doivent avoir l'œil, les Pilliers & Arcs-boutās d'iceluy, quelques Privileges que telles gens puissent s'attribuer, estāt tres-necessaire d'oster ceste yvroye d'avec le bon grain, afin que le petit peuple ne soit ennyvré de leurs cautelles sophistiquées. Que si PARIS à bon tiltre, & à juste occasion s'en doit à l'advenir donner garde, les autres villes qui l'ont suivie doivent pareillement cy apres y apporter leurs force & autorité, non seulement pour le droit ou rang de leur charge & devoir à sa Majesté selon Dieu & Nature, mais pour la souvenance de leurs miseres passées: & craignent d'y retomber.

Aussi les gens de bien, qui ont esté fidelles à leur Roy, & qui se sont opposez aux forces ennemyes, doivent regarder aux benedictions qu'ils ont reçues de Dieu & du Roy, qui abondans en tous vivres ne mandioient rien de leur voisins. La trafficque estant si abondante en leurs villes, qu'ils gaignoient autant que jamais: tandis que les Chiens, les Chats & les Chevaux servoient de viande au sepulcre de ces ennemys affamez: encores l'achetoient ils bien cherement lors qu'ils en pouvoient trouver. TOURS, lors, ayant c'est heur d'estre la Capitale de ce Royaume pour sa fidelité, par laquelle elle à obtenu la bien-veillance des Roys, qui luy font hausser ses portes & croistre de moitié le rōd de ses murailles, flanquées de boulevards, & bastions avec ses fosses à hauteur de six pieds d'eau, fourniz de contrescarpe, tandis que les autres villes se ruinoient. Voyla pour la France en general.

A LA VILLE DE PARIS.

Accrostiche.

Remiere des Francoys, dont la Nef ja flotante
A lloit vers l'Espagnol, en sepvelir ton Nom:
Remarque ton HENRY, qui ton premier renom,
Illustre iusqu'au Ciel, & te fait Florissante:

Sauvée du mal'heur, BOVRBON soit ton attante.

M. B. I.

I iii.



De Gallorum Origine.



*M*agna virum frugumque parens Ma-
uortia tellus
Gallia, stelligero non multum dispar
Olimpo,
Plena bonis, alijs bene cognita partibus Orbis,
Attollit celsum caput ut Regina locorum
Astra super, multis circumfamulantibus oris:
Quam Diui prima Saturni etate colebant,
Quam simul antipodes, simul omnis inhospita tellus
Mercede beant varia, variis ornantque tropheis,
Et variè circum solempni laude coronant.
Cultrix illa quidè Phœbi est, Phœbique sororum,
Et sua Pimpleæ celebrant præconia Diuæ. (ma,
Inclita gens bello est, & ad horrida promptior ar-
Quondam Cæsareis nimis æmula terra triumphis:
Rege potens Diuo, nutritrix fecunda virorum,
Diues agris, fecunda mero, mansueta colonis.
Hæc fuit ob lactis galatæum dicta colorem,
Gentis & insignem candorem, Gallia priscis:
Qui tamen Hebræa mallint deducere voce,
Hanc à dilunio contendunt esse relictam,
Atque hinc contractum pluuiali nomen ab unda.
Nam vetus hæc gens est sapiens, veneranda, venusta,
Quam quondam ornarunt ingentia & aurea facta.

Quicquid terrarum à Rheno, per cerula magni
Clauditur Oceani gelido venientis ab Axe,
Per iuga Pyrenes, Tyrrhenique æquora Ponti,
Atque per excelsum longi caput Apennini,
Usque sub extremas Piceni littoris oras:
Dorica ubi patulis residens in collibus Ancon
Tranquillos pandit sinuosa in brachia portus:
Gallia communi vocitatum est nomine quondam.
Nam qua Phœbus æquos solitus currumque lauare
Parte, Pyrenæi procero vertice montis (est
Clauditur, Hispanis procul haud distantis ab oris.
Sic quæ Sarmaticus Boreas, Septemque triones
Inducunt nostris mordentia frigora terris,
Et Gallo, atque salo circumuallata Britanno est,
At vada Teutonici seruant vastissima Rheni,
Quas Aurora nouo conspergit lumine terras.
Narbonense fretum medium concessit ad Orbem
Celsus ubi medio consurgit in æthera Titan,
Dum medius rerum prostratas contrahit umbras,
Mitis Atax gaudet Latias ubi ferre carinas,
Atque salum Rhodanus Tyrrhenum fluctibus au-
Et Mariana freti deducta ad littora fossa (get,
Ostrifero totam facundat gurgite regnum.

BERNARD DE GIRARD EN SON
LIVRE DE ICONES ET IMAGINIBVS. A

faict sur Pharamond ces trois Vers.



*M*perij primus Galli Pharamondus habenas
Suscepit, & legem Saliorum à nomine dixit:
Rex grauis, Imperium hoc magnum, hæc lex propria Gallis.

Du Pays de Picardie, & Origine d'iceluy, de ses Evesques, & fertilité dudit Pays.

SUR toutes les autres Provinces Belgiques, la Picardie emporte le pris, non seulement pour l'Antiquité d'icelle, fertilité & abondance de grains, longueur & largeur de Pais, nombre de villes fortes, havres, Ports, & Forts, mais pour la noblesse qui y est autāt vaillante, (comme aussi le peuple) qu'autre qui se puisse trouver. Ceste Picardie est divisée d'avec les Rhemoys, par la riviere d'Ayne, (ou selon les anciens) Axone. Robert Genalis dit, que anciennement ils estoient appelez Belges, mais maintenant Picards, tiré (comme il dict) du nom de Begars, nation lors heretique, qui faict doubter de l'Origine de ce nom, pour la devotion & religion de ce peuple. Or sous le tiltre de Picardie, sont comprises plusieurs belles villes, puissantes Citez, & grand nombre de forteresses contenues es Limites suivans.

Au levant luy gist le pais de Flandres, duquel la riviere de l'Ayt la separe, au Midy la Champagne, au Ponent la Mer, avec partie du pais de Neustrie, dit Normandie, au Septentrion la Mer Occéane vers Calays, & de Graue-lines grande Isle d'Angleterre. Estant ce pais arrousé des rivieres de Senne, Oise, Aine, l'Escau, Scarpe, & autres qui le separent des provinces voisines. Il est dit vulgairement, le grenier de Paris, pour le grand nombre de bled, qui y est apporté: y manquent les vignes, par ce que ceux du pais ne se soucient de cultiver. Au reste, ce qui estoit anciennement du corps de Picardie, & qui respondoit à Paris, est eschantillé presque de la moytié, la riviere de Gravelines separant les Seigneuries des Roys de France, & Comtes de Flandres: puis vers les villes d'Artoys, d'Amyens & S. Quentin, servent de frontieres vers le Pays d'Artoys & Cambresy, y ayant une enclave vers le Duché de Luxembourg qui allant iusqu'à la Meuse, comprennent le Pais de Guyse, qui est aussi en Picardie. En ce qui est de l'obeissance du Roy de France, & sous l'Archevesque de Rheims, elle contient sept Eveschez, à sçavoir, Soissons, Senlys, Beauvais (qu'on met en France) Noyon, Laon, Amiens & Boulōgne, qui fut jadis à Therouane, laquelle ruinée, le siege fut transporté (par concordat) à Boulogne sur Mer, l'an mil cinq cés cinquante & neuf. Donques la premiere des Citez de ces Belges, est Rheims d'ou depend Soissons (qu'on estime estre Luxembourg) à laquelle César donne le tiltre de royaume. Elle fut en la puissance des Romains, mais Clovis les en deposseda, & toutesfois fut faite chef du Royaume au temps des enfans dudit Clovis.

Le nombre des Evesques de Soissons est iusques au nombre de septante neuf, depuis Saint Sixte, envoyé de Rome par Saint Pierre, iusques à Mathieu Parisien. N'est à obmettre, que du temps du Sacre de Saint Loys ROY de France, le siege de Rheims vacquant, Jaques de Bazoches Evesque de Soissons, en l'an mil deux cens vingt-six, comme premier (apres l'Archevesque de Rheims) Couronna ledict Roy S. Loys, & deslors fut vuide le different qui sourdit au Sacre de Loys le gros, entre les Prelats de Rheims & de Sens, pour le fait de l'Vnction Royale, tant en consideration du Ba-

ptesme de Clovis, que de la Sainte Ampoule qui y est, estant lors la ville de Rheims fidelle & obeissante aux Roys de France, car au paravant le different vuide, les Roys estoient courōnez ou ils vouloient, selon les affaires & occurences du temps. Comme de faict ils le font encores, lors qu'il y a de la rebellion es villes qui doivēt estre les plus fidelles, pour les grands privileges obtenus des Roys en ceste consideration. Et pour remarque à la posterité, nous dirōs que Henry 4^e. Roy de France & de Navarre, feit porter la S^e. Ampoule de Mayrmonstier à Chartres, ou il fut Sacré & Courōné le Dimanche xxv. iour de Fevrier l'an 1594. Par Reverend Pere en Dieu, Nicolas de Thou Evesque dudit lieu, subrogé pour l'Archevesque de Rheims, lors & de present rebelle à sa Majesté. La ville de Soissons ressort à Laon, duquel nous parlerons maintenant.

Le Laonnois, dit des anciens *Laudunum*, est contenu entre les fleuves d'Ayne & d'Oyse, dont Laon capitale ville est sur un mont. Le siege Episcopal ne fut estably en icelle qu'environ quatre ou cinq cens ans apres la mort de Nostre Seigneur. Et comme dit Sigebert, fut erigé & fait en Duché & Evesché par Clovis l'an 500. de Iesus Christ. Ordonnant Genebault premier Evesque de Laon. Depuis lequel, iusques à Jean Bourcier (qui en l'an mil cinq cens soixante cinq, chassa le Diable du corps d'une femme) ont esté successivement lesdicts Evesques en nombre de septante deux. Laon est Bailliage, qui à sous soy les villes de Soissons, Noyon, Saint Quentin, Rybemont, Coucy, Chauny, Guyse, Peronne, Mondidier & Roye. Compiègne luy est voisine, ou fut prise par les Angloys Jeanne la pucelle.

Noyon est assis sur la riviere d'Oyse, Avant que parler des Evesques d'icelle, est à noter que la Cité capitale des Vermandois dicte S. Quentin, fut bruslée & ruinée de fons en comble par les Vandales ou estoit lors le siege des Evesques, tellemēt que contrains de ce domicilier ailleurs, furēt establis à Noyon, le premier Evesque donc de Saint Quentin, fut Hillaire, puis Martin, & ainsi des autres iusques au treiziesme qui vint à Noyon nommé Altomere, auquel succeda & fut premier Evesque de noyon, & le quatorzieme en nombre des Evesques de Vermandois, à sçavoir, Saint Medard natif de Soissons, l'an cinq cés vingt quatre, ainsi fut S. Medard Evesque de Noyon & tournay, tout ensemble, par la soubmission qu'en feit le Pape, de Tournay à Noyon. Et dura ceste conionction de sieges, six cens vingt quatre ans, à compter depuis l'an cinq cens vingt quatre, iusques à l'an mil cent quarante six, que l'Eglise de Tournay recouvra sa dignité Episcopale, ayant pour premier pasteur en la recouvrance de sa premiere dignité Anseaulme paravant Abbé de S. Vincent de Laon. A Saint Medard succeda Augustin quinziesme en nombre de ceux de Vermandois & Noyon, & dirons en passant que la ville de Noyon fut quasi toute bruslée le iour S^e. Praxede l'an mil deux cens nonante trois, & ce par l'impetuosité des vents survenus au mois de Juillet au susdict iour & an, & ce desia pour la quatriesme fois. Ainsi depuis Hil-

LA CARTE DE PICARDIE

SEPTENTRIO

PRTESTAE
LARS



PI
CARDIAE

Belgicae regio
nis descriptio

Foanne Surhonio Aucfore

Caesarodoni Turonum, in ædibus
Mauricij Boguerualij
Cum Privilegio Regis
1592

BEAUV
VOIS

Champagnæ

pars

MERIDIES

SAONNOIS

laire premier Evesque de Saint Quentin iusques à Iean de Hangest, y compris Saint Medard premier Evesque de Noyon, ont succédé huitante trois Evesques.

Après avoir parlé de Noyon, nous dirons que Beauvais est en aussi belle assiette que ville qui se puisse voir, étant environnée de Costaux & Collines fournies de vignobles, de modérée hauteur, ayant pour sa deffense les murailles bien flanquées de Bastions, & boulevards: & réparées de fossés profonds & larges, & bien fournie de Canon. Et outre ce garnie d'autant belles Eglises qu'on en scauroit desirer. Le pais fort peuplé de Bourgades, tellement que le nombre en est si grand, qu'à trois lieues au tour de la ville, les gros Bourgs ne sont point distans d'un quart de lieue l'un del'autre, Il est fort abondant en lins les plus fins qui se puissent trouver. S'y trouve aussi une terre fort fine & deliée laquelle mise en ouvrage en toutes sortes de vases & vaisseaux, sont après transportez de tous costez, Comme aussi Beauvais à sur tout l'honneur de faire d'aussi fines, belles, & bonnes Sarges qui se puisse voir en France. L'Evesque de Beauvais est Seigneur Spirituel & Temporel, & l'un des Pairs Ecclesiastiques de France. Ce furent les payfans de Beauvoisy du temps du Roy Iean, qui feirent une esmotion contre les nobles, qu'on appelle la Iacquerie, lesquels les deffirent en fin. Saint Lucian fut premier Evesque dudit lieu, auquel ont succédé le nombre de quatre-vingts quatre Evesques iusques à Charles, Cardinal de Bourbon. Est à noter que le Roy Loys vnzième a donné à ceux de Beauvais plusieurs beaux privileges: outre ceux qui sont profitables, cestuy cy est ioyeux, à sçavoir, que pour le bon service que la ville feist au Roy, assiegée du Bourguignon, dont les femmes eurent autat de courage que les hommes. Le Roy leur donna Privilege que tous les ans, les femmes & filles precederoient les hommes à la procession generale & à l'Eglise, le iour de Saint Agnes, avec permission de se parer comme grandes Dames, le iour de leur nopces & ainsi qu'il leur sembleroit. Nous dirons maintenant de Senlys.

SENLYS dict par les Latins *Sylvanestum*, Est un Bailliage, souz lequel resortissent, Compiègne, Clermont en Beauvoisy, Creil, la prevoist d'Angy, Chaulmont en Vuelxin, Pontoise, Beaumont sur Oise, Crespy, la Ferté milon & Pierre-fons. Et quand à l'Ecclesiastique, depuis Regule premier Evesque iusques à René le Roüillier, ont succédé soixante & quatorze Evesques. Les voisins de ceste Cité, sont les anciens & Illustres Seigneurs de Mon-

morency, desquels la Ville porte le nom, & ceste Maison est telle, qu'elle se vante avoir esté la premiere qui a fait profession du Christianisme, lors que Regule prescha à Senlys.

A Amiens, passe la riviere de Somme qui l'entoure tout autour de fossés si profonds, que celui qui les regarde en est effrayé, Laquelle est limitée vers le Levant du Pais d'Artoys, au Midy du Vermandois, au Ponant du Beauvoisy, & au Septentrion de Dourlan, vray Terroir de Picardie, & servant de rampart & clef principale de France.

César donne assez de preuve de la vaillance de ceste nation, y renvoyant le lecteur pour briefveté: au surplus, à tousiours esté fidelle à la Couronne, occasion qu'ils sont exempts de garnisons & subides, mais en ses derniers temps si elle a choppé, comme Paris avoit fait, ayant le bandeau levé de son tresbuchement, promptement s'est recogneue, & montré à l'ennemy de la Couronne, combien elle a affecté & affectionné tousiours les Roys de France: Amyens est Bailliage, ou y a Siege Presidial, la police demeurant au Majeur, & hostel de la ville, comme aussi de la garde d'icelle, & du Beffroy, avec le droit de poser les corps de garde, & les sentinelles choisies des citoyens de la ville. Pour le regard du Spirituel, elle a eu pour premier Evesque Saint Firmin Martir, natif de Pampelune, auquel ont succédé luy compris iusques au Cardinal de Crequy, de la maison de Canaples, le nombre de soixante-neuf Evesques. Cest'Eglise est aussi belle, riche, & sumptueuse que nulle autre, laquelle outre sa structure est elucidée d'autant beaux & riches Tableaux que l'Europe en scauroit montrer.

Nous avons dit cy dessus qu'après la ruine de Therouane, le Siege des Evesques, fut transferé à Bouloigne, mais puis qu'elle a esté ruinée de nostre temps, nous dirons que le premier qui osa se declarer Evesque de Therouane, fut Antimonde, Et ce souz Clouis, par l'Etablissement ou ordonnance de Saint Remy, en l'an cinq cens trante-un, Après lequel ont succédé audit Evesché, luy compris, & iusques à ce que Therouane fut destruit, & le Siege transporté à Bouloigne, le nombre de cinquante-neuf Evesques, Seant lors Anthoine de Crequy. Bouloigne est séparé du pays Piccard par le fleuve de Canche, Et ce qui est du Boullonois commence dès les monts de Saint Ingleuert, iusques audit fleuve en sa longueur, mais sa largeur est depuis la Mer occidentale iusques à la forest de Tournchan.

DE PICARDIA.

Nec lyta diuitijs tellus cerealibus apta (lit
Fluminis ad Somæ ripas iacet, ardua tol-
Hic ubi tēplorum & domū fastigia celsū
Ambianum, & multo bello lacerata Peronna.
Dicta Picardorum regio, florentibus arvis
Diues, & imbelli pecori gratissima tellus.
Flumine Soma tumens, fecundo gurgite ripas
Obliquat, placideque citis se passibus infert,
Ambiant donec muros & mœnia linquat,

Atque æquor reflua petat alluvione Britannum.
Hic renouatus ager gravidis flauescit aristis,
Et vaga vestit agros culmis cerealibus æstas,
Gramine luxuriant fruticantia pascua lato,
Et pecus herbosis impune immittitur agris:
Nec non mille boues gellidis in vallibus errant,
Carpentes fœtas præduris moribus herbas,
Et passim hic resonant aubus virgulta canoris,
Frondosi colles, positique in collibus horti.